

Avis voté en plénière du 9 juin 2015

# Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

## Déclaration du groupe des Personnalités qualifiéesP

**Mme Hézard** : « Cet avis sur le stockage de l'énergie électrique s'inscrit dans l'esprit de l'avis sur le projet de loi relatif à la transition énergétique, que Jean Jouzel et moi-même avons produit, il y a un an quasiment jour pour jour.

Nous avons gardé le même état d'esprit « constructif » et mobilisé sur le respect des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sans éluder les différentes sensibilités et les points durs exprimés alors.

Cet avis développe les solutions existantes en matière de stockage de l'énergie électrique à savoir : les stations de pompage, les batteries et la filière hydrogène. Ces trois approches sont complémentaires car chacune correspond à une utilisation. La question n'est pas de choisir l'une ou l'autre. Garder le choix ouvert est un facteur de manœuvrabilité indispensable dans cette période de transition vers un autre modèle énergétique.

La possibilité de stocker l'énergie électrique est un élément incontournable pour que les scénarios de mix énergétique soient réalistes rapidement, en plus des possibilités d'ores et déjà offertes par les réseaux, devenus *smartgrids*, et les compteurs communicants.

Les recommandations de l'avis sont destinées à accompagner les différentes solutions en les intégrant dans la chaîne production/consommation. Il n'a pas été possible d'éclairer les responsabilités de tous les acteurs (producteurs, commerçants, réseaux) sur cette « brique ». Ce point sera à clarifier notamment en termes de charges financières et de responsabilité. Sur cet aspect, je regrette que le projet de loi relatif à la transition énergétique n'ait pas été l'occasion de faire un bilan sur l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence en France, huit ans après. Ce bilan est nécessaire - tout comme le bilan sur la CSPE que nous avons appelé de nos vœux dans l'avis sur le projet de loi - pour une réelle transparence et compréhension de l'impact des décisions prises.....y compris pour le dernier maillon de la chaîne qu'est le consommateur.

J'apprécie particulièrement la complémentarité entre :

- le pilotage global du système électrique qui a permis et qui permet que tous les habitants de ce pays aient accès à l'électricité qu'ils soient dans une région dotée de production ou pas, au même coût ;

- la responsabilisation, au local, de chacun en matière de choix énergétiques et de solutions permettant de contribuer à une diminution des émissions de carbone et à une moindre consommation.

L'approche retenue par le rapporteur évite le tout ou rien, le noir ou blanc. Le temps n'est plus à ces raisonnements caricaturaux, à des affrontements dogmatiques. Il est en effet urgent d'aller vers la co-construction d'un autre modèle énergétique qui serait choisi en toute connaissance des impacts des choix faits et avec une adhésion à quelques objectifs de long terme.

L'énergie n'est pas compatible avec des choix de court terme. Et ne le sera jamais.

Notre responsabilité au CESE est de contribuer à rendre les orientations concernant la gestion des éléments vitaux, comme l'est devenue l'électricité au même titre que l'eau, l'air...résistante aux changements de court terme et centrée sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre. C'est un engagement de longue haleine qui nous concerne tous. Je voterai pour cet avis ».